

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804**UFI:** V7V0-M0JX-C00X-H26G**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conserver hors de portée des enfants.

Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour l'extérieur de véhicules**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomssteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 1)

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ethoxylate d'alcool gras
acide phosphorique
Phosphate d'octyloxypoly(éthylèneoxy)éthyle

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- **Description :** Produit de nettoyage.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	acide phosphorique ⚠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	10-20%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥5-<10%
Numéro CE: 931-296-8 Reg.nr.: 01-2119488533-30-0001	1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes ⚠ Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 4 % ≤ C < 10 %	≥5-<10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 78330-20-8	ethoxylate d'alcool gras ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥3-≤5%
CAS: 31800-88-1	Phosphate d'octyloxypoly(éthylèneoxy)éthyle ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≥3-<5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphates, agents de surface amphotères	≥5 - <15%
agents de surface non ioniques	<5%
parfums (BENZYL SALICYLATE, CITRONELLOL)	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 3)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le dégagement d'aérosols.
Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 4)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

7664-38-2 acide phosphorique

VL	Valeur momentané: 2 mg/m ³
	Valeur à long terme: 1 mg/m ³

67-63-0 2-propanol

VL	Valeur momentané: 1000 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VL	Valeur momentané: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

· DNEL

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL	26 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	888 mg/kg×d (employé)
		319 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	500 mg/m ³ (employé)
		89 mg/m ³ (consommateur)

· PNEC

67-63-0 2-propanol

PNEC	140,9 mg/l (freshwater)
	140,9 mg/l (marine water)
	140,9 mg/l (STP)
	2251 mg/l (STP)
PNEC sediment	552 mg/kg (freshwater)
	552 mg/kg (marine water)
PNEC soil	28 mg/kg (soil)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit **VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804**

(suite de la page 5)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P2.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Liquide
- **Couleur :** rouge
- **Odeur :** spécifique au produit
- **Seuil olfactif:** Non déterminé
- **Point de fusion :** -9 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé
- **Inflammabilité** Non applicable
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé
- **supérieure :** Non déterminé
- **Point d'éclair** 42 °C (Closed Cup)
Ne favorise pas la combustion (n° 32.5.2 du CTM de l'ONU, méthode L.2).
- **Température d'inflammation :** pas applicable
- **Température de décomposition :** Non déterminé
- **pH à 20 °C** 1,2
- **valeur du pH 1 %:** 2-3

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit **VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804**

(suite de la page 6)

· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· dynamique à 20 °C:	8 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur :	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,062 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· Densité de vapeur relative	Non déterminé
· Caractéristiques des particules	Non applicable
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

7664-38-2 acide phosphorique

Dermique	LD50	2740 mg/kg (can)
----------	------	------------------

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat) (OECD 401)
------	------	-----------------------------

Dermique	LD50	13900 mg/kg (can) (OECD 402)
----------	------	------------------------------

1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes

Oral	LD50	2335 mg/kg (Rat)
------	------	------------------

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)
------	------	--------------------------------

Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)
----------	------	------------------

78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras

Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)
------	-----	-----------------

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025 Numéro de version 12 (remplace la version 11) Révision: 27.10.2025

Nom du produit **VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804**

(suite de la page 8)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
1506-02-1	1-(5,6,7,8-Tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (Fixolid)	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique :	
7664-38-2 acide phosphorique	
LC50/96 h	138 mg/l (Gambusia affinis)
EC50/48 h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
67-63-0 2-propanol	
LC50/96 h	9640 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48 h	13299 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72 h	>1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18 h	>1000 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412)
1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes	
LC50/96 h	1,11 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48 h	1,9 mg/l (Daphnia magna)
EC0 (16 h)	3000 mg/l (Pseudomonas putida)
ErC50/72h	2,4 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC	0,6 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (72 h)
	0,3 mg/l (Daphnia magna) (21 d)
	0,135 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (37 d)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
LC50/96 h	1300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC10/16 h	1170 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/24 h	2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras	
LC50/96 h	>10-100 mg/l (Leuciscus idus)
EC50/48 h	>10-<100 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	>10-<100 mg/l (Aquatic plants)
31800-88-1 Phosphate d'octyloxypoly(éthylèneoxy)éthyle	
LC50/48 h	218 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38142/15)
EC50/48 h	79 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 9)

EC50/24 h	123 mg/l (Daphnia magna)
-----------	--------------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Degré d'élimination :**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

OECD 301C	80-90 % (28 d)
OECD 301E	>70 % (28 d)
OECD 302B	100 % (28 d)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 10)

· Catalogue européen des déchets
20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses
· Emballages non nettoyés :
· Recommandation : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1805
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
· IMDG, IATA	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	8 (C1) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	A

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 11)

· Segregation Code	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1805 PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- Phrases importantes
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.12.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.10.2025

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 12)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact :

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 11

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0-011-347-0 RM 804/8 2-872